



DECISION MUNICIPALE N° 2024-044

Objet : Demande de subvention au titre du programme de soutien du SMOYS.

Le Maire de Boissy-sous-Saint-Yon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-077 du Conseil Municipal du 05 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de la Commune, et notamment l'article 1.23 relatif à la possibilité de demander à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant,

Considérant l'importance de réduire la consommation énergétique et de promouvoir la transition écologique dans notre commune,

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable de notre collectivité,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter auprès du Syndicat Mixte d'Énergie Orge-Yvette-Seine, une subvention destinée à soutenir des projets liés à la transition écologique et sociale sur le territoire, pour soutenir financièrement le projet de remplacement des éclairages en LED dans les bâtiments suivants :

- Local poterie
- Tennis Club
- Grange aux anneaux

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Boissy-sous-Saint-Yon, le 14 mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240514-DM2024-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024
Publication : 23/05/2024

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

